APREC
Association Pour la Recharge En Copropriété

LA RECHARGE ÉLECTRIQUE
AU COEUR
DES COPROPRIÉTÉS

Vous souhaitez installer une borne de recharge dans votre copropriété ?

En **5 minutes**,
Découvrez les solutions possibles et identifiez la plus **adaptée** à votre situation.

Des solutions pour tous les parkings

Des modèles simples et transparents

Accompagnement par des experts de la recharge



Agir pour une mobilité durable et accessible à tous.

Quelle est votre situation ?

APREC
Association Pour la Recharge En Copropriété

Choisissez celle qui vous ressemble le plus pour découvrir la solution la mieux adaptée.

Découvrez la solution à **Compteur individuel**



Le réseau public est étendu jusqu'à un compteur électrique individuel dédié à chaque demandeur.

La consommation électrique est gérée individuellement par chaque utilisateur , comme pour son logement.

Découvrez la solution à **Compteur collectif**



Le réseau public est étendu jusqu'au compteur électrique partagé. Une infrastructure de recharge collective privée est raccordée à ce compteur.

Un acteur privé répartit les coûts de la consommation électrique.

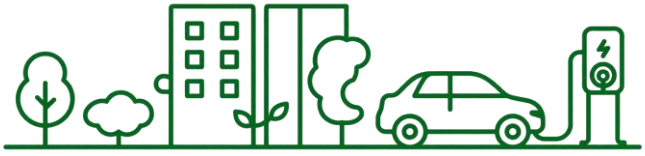
Le droit à la prise

Vous souhaitez recharger votre véhicule chez vous et aucun projet collectif n'est à l'ordre du jour.

l'APREC vous guide vers une solution collective adaptée.



L'APREC vous aide à comprendre les différences, les coûts et les implications de chaque situation.

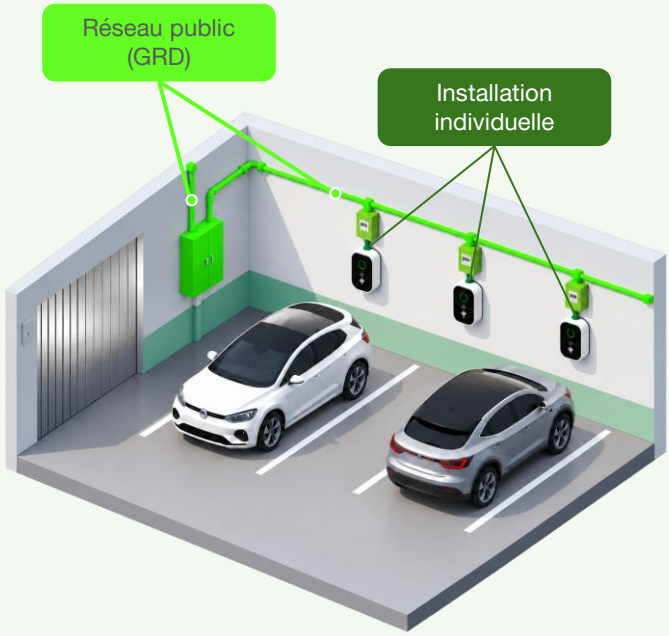


Les solutions collectives

APREC
Association Pour la Recharge En Copropriété

Deux solutions pour toutes les copropriétés, en parking intérieur ou extérieur.

la solution à **Compteur individuel**



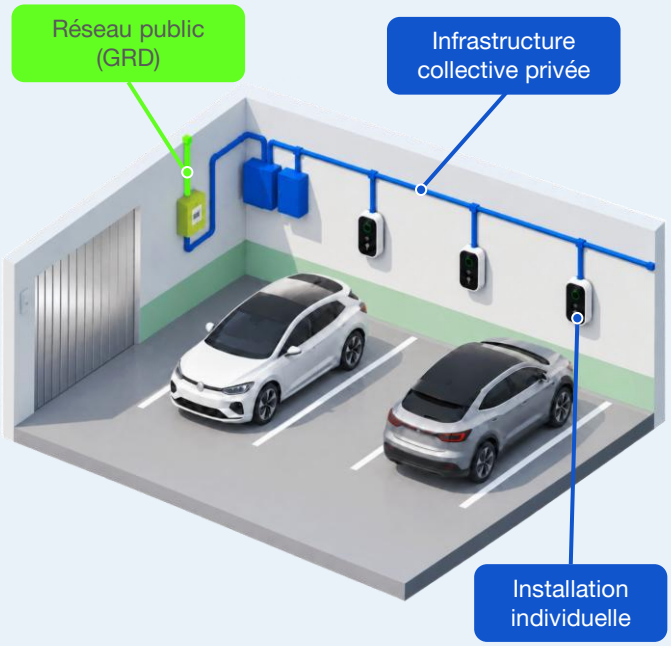
Les acteurs :

Mandataire Expert IRVE, syndic de copropriété, GRD

Un professionnel de la recharge coordonne les différents acteurs pour l'extension du réseau électrique public puis vous guide dans le choix de vos bornes individuelles.

Chaque usager gère son propre abonnement d'énergie et reçoit directement sa facture, comme pour son logement.

la solution à **Compteur collectif**



Les acteurs :

Opérateur, syndic de copropriété, tiers financeur, GRD

Un professionnel de la recharge déploie un réseau électrique privatif. Il en assure l'exploitation, le pilotage et la maintenance.
Il vous guide dans le choix de vos bornes individuelles.

Un opérateur ou la copropriété elle-même refacture les consommations à chaque usager.

Lexique de la recharge en copropriété

APREC
Association Pour la Recharge En Copropriété

1 LES ACTEURS DE LA RECHARGE

GRD (Gestionnaire de Réseau de Distribution)
Exploite, entretient et déploie le réseau public de distribution d'électricité.

Mandataire Expert IRVE
Professionnel de la recharge électrique mandaté pour représenter la copropriété dans toutes les phases du projet (études, recensement, collecte des aides, bornes…).

Opérateur de mobilité
Entreprise qui déploie et exploite un service de recharge : bornes, supervision, facturation et maintenance.

Tiers financeur
Préfinance l'infrastructure et perçoit des droits de connexions par les utilisateurs finaux, la copropriété (etc.) pour se rembourser. LOGIVOLT est un acteur connu sur ce modèle.

Fournisseur d'énergie
Entreprise qui vend des contrats de fourniture d'électricité à des particuliers ou des sociétés.

2 LES INFRASTRUCTURES ET LES SOLUTIONS

Infrastructure collective de Recharge pour Véhicules Électriques ou IRVE
Ensemble des équipements nécessaires à a la recharge : alimentation, protections, câbles, compteurs, bornes…)

Solution à Comptage Individuel (aussi appelée REA (Réseau Électrique Auto) ou Colonne horizontale) :
Extension du réseau de distribution électrique public qui permet à chaque utilisateur d'avoir son compteur LINKY sur sa place de parking comme dans son logement.

Solution à Comptage Collectif (aussi appelée Solution Opérateur) :
Infrastructure privée, déployée et exploitée par un opérateur en aval d'un compteur collectif dont l'abonnement est souscrit par l'opérateur ou la copropriété.

Pré-équipement ou place pré-équipée :
Place prête à recevoir une borne sans modification de l'IRVE ou de la puissance de raccordement.

3 LES COMPTEURS ET LES COÛTS

Compteur individuel
Aussi appelé compteur LINKY permet à chaque utilisateur de choisir son fournisseur et d'individualiser sa consommation, comme dans son logement.

Compteur collectif
Il s'agit d'une compteur mutualisé entre plusieurs utilisateurs. L'opérateur ou la copropriété se chargent de la refacturation des consommations aux utilisateurs finaux.

Quote-part ou Droit de connexion (DDC)
Participation financière demandée uniquement aux copropriétaires lorsqu'ils souhaitent se raccorder à l'IRVE.
Quote-part : Dans le cadre du préfinancement REA
DDC : Dans le cadre du financement LOGIVOLT

4 LES DROITS, LES AIDES ET LES DÉMARCHES

Droit à la prise
Droit reconnu à tout résident de faire installer une solution de recharge individuelle en l'absence d'une IRVE collective existante ou de son projet.

ADVENIR
Programme d'aides financières destiné à soutenir la mobilité électrique. Dans le cadre du résidentiel collectif, il existe deux types d'aides, une pour le financement de l'infrastructure collective et une pour l'achat d'une borne individuelle.

Consuel
Organisme qui délivre les attestations de conformité des installations électriques lorsque celles-ci sont requises.

Découvrez toutes nos entreprises adhérentes près de chez vous sur **aprec-asso.org**

APREC
Association Pour la Recharge En Copropriété

APREC
Association Pour la Recharge En Copropriété

Le tableau d'aide à la décision (1/2)

		Compteur Individuel	Compteur collectif	Autre solution collective
Technique	Nombre d'emplacements de stationnement pré-équipés (alimentables immédiatement)			
	Délai de mise en oeuvre			
	Capacité de l'infrastructure collective à accueillir de nouvelles bornes dans le futur			
	Qui réalise la maintenance de l'infrastructure ?			
	Puissance électrique de raccordement initiale			
	Installation mixte possible ? (intérieur / extérieur / bureaux)			
Contractuel	Propriété de l'infrastructure à l'installation			
	Propriété de l'infrastructure à la fin de la convention			
	Durée de la convention			
	Existe-il un nombre de raccordements cible / minimal sur la durée de la convention ?			
	Type de contrat utilisateur *(Contrat de service, contrat d'achat d'électricité, répartition de charges, durée d'engagement…)*			
	Titulaire de l'abonnement électrique			
Notes				

APREC
Association Pour la Recharge En Copropriété

Le tableau d'aide à la décision (2/2)

		Compteur Individuel	Compteur collectif	Autre solution collective
Financier copropriété	Coût d'installation pour la copropriété			
	Coût total de l'infrastructure ramené au nombre de places pré-équipées *(cf. puissance disponible)*			
	Coût estimatif d'extension *(ajout de nouveaux demandeurs / augmentation de puissance)*			
	Prime ADVENIR Infrastructure collective en copropriété et autres primes éventuelles			
	Frais de maintenance pour la copropriété *(actuels et futurs)*			
	Coût pour la copropriété en fin de convention			
Financier utilisateur	Coût d'installation d'une borne 7.4kW, hors primes et réductions *(borne + dérivation individuelle)*			
	Prime ADVENIR individuelle			
	Coût d'accès à l'IRVE *(quote part ou Droit de connexion au réseau ou autre)*			
	Coût d'abonnement ou frais d'exploitation ramenés à chaque utilisateur *(hors réductions initiales)*			
	Choix du fournisseur d'énergie et coût du kWh			
Synthèse	Coût global sur 5 ans et pour 10000 km /an			

L'APREC à vos côtés :
Besoin d'aide ? Les membres de l'APREC peuvent vous accompagner.
Découvrez toutes nos entreprises adhérentes près de chez vous en scannant ce QR Code ou sur **aprec-asso.org**